



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....30  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 05  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 FÉVRIER 2026**

**N°2026-02-18 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le vendredi 20 février 2026 à 19h08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	ROSSINI Christel
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

BONINI Bruno	HAMZA Ali	BITATSI-TRACHET Françoise
MAKHOLOUF Dounia	MICONNET Olivier	

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20260227-2026-02-18-DE  
 Date de télétransmission : 27/02/2026  
 Date de réception préfecture : 27/02/2026

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L313-1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu l'avis du comité social territorial du 12 février 2026 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 10 février 2026 ;

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité,**

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Actuel	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois supprimés	Total
Ingénieur	Ingénieur territorial	7	+1	0	8
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	+1	0	3
Professeur d'enseignement artistique territorial	Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	0	-2	3
Attaché territorial	Attaché	33	0	-1	32
Attaché territorial	Attaché principal	12	0	-2	10
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	0	-1	4

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-18-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Cadre d'emplois	Emploi	Actuel	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois supprimés	Total
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	0	-1	7
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	23	0	-7	16
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	198	0	-12	186
Agents de police	Brigadier-chef principal de police municipale	23	0	-2	21
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	228	0	-7	221
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	55	0	-16	39
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	118	0	-2	116
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	23	0	- 4	19
Technicien territorial	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10	0	-2	8
<b>Total</b>		<b>750</b>	<b>2</b>	<b>-59</b>	<b>693</b>

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 20 février 2026.

Marie-Catherine HERRMANN  
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



date de publication : le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-18-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.